

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Jeudi 14 décembre 2017
Présents : Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Florence COMPAGNON, Mme Claudine GROSSKOPF, M. Jean ANDRÉ, M. Daniel CHEBANANCE, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT.		
Absents excusés : Mme Isabelle CUVILLIER (donne pouvoir à M. Yves FAIVRE). M. Jérôme FACCHINETTI, M. Michel TROSSAT.		
Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.		

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni jeudi quatorze décembre deux mille dix sept.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 18h35.**

Ordre du jour :

- CCBHS : Rapport de la CLECT – Validation des attributions de compensation
- Questions diverses

1. CCBHS : Rapport de la CLECT – Validation des attributions de compensation

Vu la loi N° 2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 et nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N° DCTME-BCTC- 2016 – 1207- 007 en date du 7 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes Bresse Revermont et Coteaux de la Haute Seille au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 26/09/2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 novembre 2017 approuvant le montant des attributions de compensation.

Étant donné que le rapport de la CLECT prévoit de fixer un montant forfaitaire au mètre linéaire concerné par le fauchage et le curage,

Étant donné que pour la commune de Passenans, le montant transféré correspond à 224,54 €,

Le Maire propose au conseil d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune d'un montant de 224,54 € (ce montant se décompose en 146.37 € pour le fauchage et 78.17 € pour le curage)

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

2. Questions diverses

Réparation du volet de l'appartement 2^{ème} étage rue de l'Asile et rénovation du sol.

Quelques rappels :

- Les documents relatif au PLU (Projet Local d'Urbanisme) sont consultables en Mairie.
- Vœux du Conseil Municipal : dimanche 14 janvier 2018 à 12h (Salle des fêtes)

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 18h45.

Prochain conseil Municipal le mercredi 24 janvier à 20h :

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la
mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

La vie de Passenans : page Facebook vivre à passenans

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un
courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr
